



COMMUNE DE MORILLON



COMMUNE D'ARACHES-LA-FRASSE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR LE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU SAIRON

Par arrêté municipal conjoint n°2021.101 et n°2021.41 du 12 octobre 2021, Messieurs les Maires des communes de Morillon et d'Arâches-la-Frasse ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe unique sur le projet de remplacement du télésiège du Sairon, situé sur le territoire des deux communes mentionnées, et préalable aux décisions sur les Demandes d'Autorisation d'Exécution de Travaux (DAET) afférentes et à l'autorisation de défrichement.

L'enquête publique unique se déroulera en mairie de Morillon, située 5 place de la Mairie 74440 MORILLON, et en mairie d'Arâches-la-Frasse, située 64 route de Frévuard 74300 ARACHES-LA-FRASSE, pour une durée de 32 jours consécutifs, **du mardi 2 novembre 2021 à 9h00 au vendredi 3 décembre 2021 à 18h00.**

### Pour Morillon :

- le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00

### Pour Arâches-la-Frasse :

- le lundi, le mardi et le vendredi de 9h00 à 13h00,
- le mercredi et le jeudi de 9h00 à 17h30.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition en mairies de Morillon et d'Arâches-la-Frasse aux heures habituelles d'ouverture:

Les pièces du dossier d'enquête seront également consultables et téléchargeables en version numérique sur la plateforme numérique dédiée accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2717>.

Pour toute demande d'information concernant la demande d'autorisation de défrichement sollicitée par la Commune de Morillon, la personne à contacter est Monsieur le Maire (Mairie de Morillon, 5 place de la Mairie 74440 MORILLON).

Pour toute demande d'information concernant les demandes d'autorisations d'exécution de travaux sollicitées par la SA Grand Massif Domaine Skiable, la personne à contacter est Mme Estelle TRIQUET, directrice du domaine skiable du Giffre (Télécabine de Vercland 74340 SAMOENS).

Monsieur Jean-Claude REYNAUD, professeur d'histoire-géographie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Grenoble. Il recevra en personne le public pour y recueillir les observations et propositions pendant trois permanences dans les locaux de la Mairie de Morillon, située 5 place de la Mairie 74440 MORILLON, le mardi 2 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête), le mercredi 17 novembre 2021 de 15h00 à 18h00 et le vendredi 3 décembre 2021 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête).

Le Commissaire Enquêteur pourra accorder un entretien téléphonique à toute personne intéressée après prise de rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie de Morillon ou par courriel à l'adresse [enquete-publique-2717@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2717@registre-dematerialise.fr).

En dehors des permanences du commissaire-enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de remplacement du télésiège du Sairon pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairies de Morillon et d'Arâches-la-Frasse pendant toute la durée de l'enquête ;
- adressées par voie postale à destination de M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Morillon – enquête publique pour le projet de renouvellement du télésiège du Sairon – 5 place de la Mairie – 74440 MORILLON ;
- déposées par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé accessible 7 jours/7, 24 heures/24, depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2717> ou par courriel à l'adresse [enquete-publique-2717@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2717@registre-dematerialise.fr).

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour remettre aux Maires ou à leurs représentants, le dossier d'enquête avec un rapport unique qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et les propositions recueillies et, dans des documents séparés, ses conclusions motivées. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à Messieurs les Maires, ils seront mis à la disposition du public pendant une année en mairie de Morillon et d'Arâches-la-Frasse, en préfecture de Haute-Savoie ainsi que sur la plateforme numérique accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2717>.

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché en mairies de Morillon et d'Arâches-la-Frasse, dans les lieux d'information habituels, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et sur le site internet de la commune.

Fait à Morillon et Arâches-la-Frasse, le 13 octobre 2021  
Le Maire de Morillon, Simon BEERENS-BETTEX  
Le Maire d'Arâches-la-Frasse, Jean-Paul CONSTANT